

10 préconisations pour le *pouvoir d'achat* en Outre-mer

VÉRONIQUE BIARNAIX-ROCHE ET GHISLAINE ARLIE

La « vie chère » est l'une des principales causes de tension sociale en Outre-mer, et ce depuis de nombreuses années, signe d'un mal-être qui perdure. Les prix y sont de plus en plus élevés et les écarts avec l'hexagone se sont encore accentués en 2022.

Malgré une démarche « Oudinot du pouvoir d'achat » organisée par le ministère des Outre-mer à l'automne 2022, une commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur « Le coût de la vie en Outre-mer », le contexte inflationniste a particulièrement touché les territoires ultramarins.

Comment améliorer le pouvoir d'achat en Outre-mer ?

Le CESE s'était déjà emparé du sujet en 2020, avec l'étude intitulée « Pouvoir d'achat et cohésion sociale dans les Outre-mer : fractures et opportunités », rapportée par Véronique Biarnaix-Roche et Joël Lobeau. Trois ans après, le CESE pointe trois enjeux majeurs : celui de la pauvreté et de la faiblesse des revenus, celui de l'ouverture à la concurrence et du fonctionnement des marchés enfin, celui du développement de la production et de la fiscalité locale. Le CESE formule 10 préconisations, qui s'adressent principalement au gouvernement, au Parlement, et nécessitent, selon les compétences propres à chacun des territoires (DROM ou COM), une adaptation locale en fonction du cadre juridique applicable et des dispositions déjà existantes.

LES RAPPORTEURES

Véronique Biarnaix-Roche

veronique.biarnaix-roche@lecese.fr
01 44 43 64 08

Véronique Biarnaix-Roche, est cadre dans le secteur de la chimie où elle a exercé de nombreux mandats syndicaux pour la CFE-CGC, qu'elle représente au CESE. Elle siège au sein de la Délégation aux Outre-mer, et des Commissions permanentes Économie et finances, Territoires, agriculture et alimentation, et des commissions temporaires «Participation démocratique», «Cannabis», «Fin de vie» du CESE.

Ghislaine Arlie

ghislaine.arlie@lecese.fr
01 44 43 64 42

Présidente d'associations en Nouvelle-Calédonie, Ghislaine Arlie était une ancienne Directrice d'un syndicat intercommunal. Représentante du Groupe des Outre-mer, elle siège au sein de la Commission Environnement, de la Délégation aux droits des Femmes et à l'égalité et de la Délégation aux Outre-mer du CESE.

900 000
personnes

vivent sous le seuil de
pauvreté en Outre-mer,
soit avec moins de
1 010 €/mois

Source : L'observatoire
des inégalités 2023

30 à 40 %
plus cher

c'est la différence de prix
en Polynésie française et
Nouvelle Calédonie, par
rapport à l'hexagone, avec
des écarts accentués en
2022 par rapport à 2015
et 2010.



Le 10 préconisations pour le *pouvoir d'achat* en Outre-mer

AVIS

→ MESURES SOCIALES

- Mise à disposition par les Centres communaux d'action sociale de « **chèques** » dédiés à l'aide alimentaire, à l'énergie, au transport, à l'eau et au logement, pour les foyers les plus modestes afin d'augmenter le pouvoir d'achat, prévenir le surendettement et maintenir l'accès aux services essentiels.
- **Majoration de la prime d'activité** versée par les Caisses d'allocations familiales dans les DROM pour tenir compte de la faiblesse de revenus de nombreux salariés, de l'insuffisance de conventions collectives, et des fortes tensions sur le pouvoir d'achat. Un même mode de calcul devra être appliqué à l'ensemble des DROM.
- **Mise en application** en Outre-mer de l'ensemble des accords nationaux et des **conventions collectives** antérieurs à 2017 dont la « loi travail » prévoit le maintien, en les adaptant aux spécificités locales si nécessaire.
- Développement de la **formation** et de l'accompagnement vers l'emploi, et encouragement au dialogue social des organisations représentatives locales.

→ MESURES ÉCONOMIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

- Développement de **filières alimentaires locales, structurées** et capables de fournir le marché en produits frais, fruits et légumes, produits laitiers et viande.
- **Réforme de l'octroi de mer** : en élargissant l'assiette à l'ensemble des biens et services, en simplifiant les taux, et en maintenant un différentiel de taux entre produits locaux et importés. Une liste de produits de première nécessité devra être exonérée.
- Renforcer les moyens de **contrôle de la concurrence** en Outre-mer et réaliser régulièrement des contrôles programmés dans les secteurs de la distribution, du fret, du transport aérien et des communications.
- **Adaptation des normes « RUP »** aux besoins propres des différents territoires (climatiques, sismiques...), en maintenant un haut niveau d'exigence sociale, environnementale, de qualité, de sécurité et de durabilité des produits.
- **Associer les citoyens** ultramarins à la réflexion sur la réforme de l'octroi de mer à travers des ateliers citoyens organisés par le CESE et les CESER.
- Développer une **application numérique** de comparaison des prix pratiqués par les commerces, sur chaque territoire par les observatoires des prix, des marges et des revenus, en commençant par les produits du Bouclier qualité prix.
- Réalisation d'une **enquête spatiale de prix** par l'INSEE **tous les 3 ans**, ainsi qu'**en continu** sur les données de caisse.